



FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Extrait : Règlement facultaire sur la remise des travaux
Version finale entérinée au Conseil de faculté du 11 mars 2011

CONTEXTE

Il est clair pour la direction de la FASAP que le processus de la remise des travaux doit être de la responsabilité de la personne enseignante ou chargée de cours. Ainsi, la personne responsable établit les modalités de ces remises.

MODALITÉS DE REMISE

Actuellement, il existe différents types de remises. Le choix de la modalité relève du libre arbitre de la personne responsable de l'activité pédagogique en cause. Suivant cette même logique, il est déterminé de laisser également la responsabilité de l'enregistrement de la réception des travaux à la personne responsable de l'activité pédagogique. Les modalités de remise choisies par la personne enseignante doivent être communiquées très clairement aux groupes cours. Normalement, elles devraient être partie intégrante du plan de cours. Si elles ne peuvent apparaître au plan de cours, elles doivent être mentionnées en classe et/ou indiquées par courriel ou sur le support informatique utilisé par la personne responsable de l'activité au moins dix jours civils avant la date de remise du travail en question.

ÉCHELLE DES SANCTIONS

Si aucun motif * ne justifie le retard, les pénalités suivantes seront appliquées :

- 10 % par jour de retard (de la pondération accordée au travail), jusqu'à concurrence de cinq jours, pour une ponction maximale de 50 %;
- Après cinq jours de retard, 100 % de la valeur du travail.

N.B. La fin de semaine est considérée comme une seule journée.

* Les seuls motifs jugés valables sont : 1) maladie confirmée par un billet du médecin, 2) mortalité de proches parents, 3) accident et 4) tempête.

Application des sanctions

Il est de la responsabilité des professeurs, professeurs, chargées et chargés de cours d'appliquer eux-mêmes cette sanction. En cas de litige ou de doute, la secrétaire de faculté demeure la personne qui peut apporter son concours ou tout simplement trancher comme instance supérieure.